

ACTU

EXPRESS

N° 391 du 18 octobre 2016 - Prix : 250 frs

Hebdomadaire Togolais d'Informations générales, d'analyse et Publicité

"Si je devais choisir entre un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je retiendrais sans hésiter la seconde solution" Thomas Jefferson, ancien Président Américain

SOMMET SUR LA SECURITE ET LA SURETE MARITIMES:



La charte de Lomé signée par une trentaine de pays

Pp. 4&5

PROMOTION DES METIERS DE LA MER:

EMARITO en partenariat avec IMFMM de la Tunisie

P.2



ADOPTION DE LA CHARTE DE LOME:



JASEMA a joué sa partition

P.2

La mémoire de Thomas Sankara honorée à Lomé

P.3



Fin des universités sociales à Lomé

P.6

DOSSIER D'UN EQUIPEMENTIER POUR LES SELECTIONS NATIONALES DU TOGO:

La marque "SERGIO" ne peut-elle pas faire l'affaire?

P.7



ADOPTION DE LA CHARTE DE LOMÉ :

JASEMA a joué sa partition



Le réseau des journalistes pour la sécurité maritime (Jasema), soucieux d'accomplir la vocation qui est le sien dans la tenue du sommet sur la sécurité, la sûreté et le développement en Afrique, tenue du 10 au 15 octobre 2016 à Lomé,

a organisé une conférence de presse le 13 octobre dernier soit deux jours avant l'adoption de la Charte de Lomé par les chefs de l'Etat de l'Afrique.

Au cours de cette conférence de presse il s'était agi pour les membres de

Jasema d'appeler d'une part les Chef d'Etats africains à adopter la Charte de Lomé destinée à offrir un cadre juridique adéquat pour l'exercice des activités maritimes, et d'autre part d'exprimer leur disponibilité à accompagner ses diri-

geants à combattre dans tous ses aspects l'insécurité maritime en vulgarisant la Charte de Lomé. " On ne le dira jamais assez. L'insécurité maritime est un enjeu de taille. Il coûte aux pays environ 7 milliards de dollars chaque année. C'est pourquoi, le rendez-vous de Lomé vient à point nommé et permettra, nous l'espérons, une esquisse de solutions contre la piraterie maritime, la pêche illicite, la pollution de l'environnement marin, l'érosion côtière, l'immigration clandestine et que savons-nous encore. C'est pourquoi, les journalistes africains regroupés au sein du Jaséma, lancent un appel aux chefs d'Etat et de gouvernement de marquer l'histoire en donnant vie à cette Charte qui, à n'en

point douter, offrira un cadre juridique adéquat pour l'exercice des activités maritimes", a déclaré le président de Jaséma, Arimyoa Tchagnao. Cet appel lancé aux Chefs d'Etats africains a été clairement clamé dans une déclaration de circonstance lue par le vice-président de Jaséma, le guinéen Ibrahima Koné. Le bureau de Jaséma à travers ses points focaux sur l'ensemble du continent, a-t-il poursuivi s'investit quotidiennement dans les tâches statutaires de l'organisation mais surtout dans l'accompagnement des autorités togolaises, pour l'information ainsi que la sensibilisation des populations qui seront les premières bénéficiaires des thématiques élaborées. " Le Jaséma adhère au

dynamisme et jouera à tous les égards sa partition dans la vulgarisation de la Charte de Lomé.", a-t-il conclu. Porté sur les fonds baptismaux depuis le 12 août 2016, le réseau est constitué au départ des journalistes de 15 pays d'Afrique et s'est vu élargi par l'adhésion des journalistes de 11 autres pays d'Afrique. Précisons que pour mener à bien sa mission, celle de contribuer par le traitement de l'information et la sensibilisation à la lutte contre l'insécurité maritime, le réseau s'est doté d'un site internet www.jasema.net, sur lequel sont disponibles les informations afférentes à ses activités.

Gabriel Blivi.

PROMOTION DES METIERS DE LA MER :

Emarito en partenariat avec l'Imfmm de la Tunisie

L'Ecole maritime du Togo (Emarito) a signé un protocole de coopération avec l'Institut méditerranéen de formation aux métiers de la mer (Imfmm) de la Tunisie.

La cérémonie a eu lieu le mercredi 12 octobre dernier au village des partenaires du sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique.

Cet accord de partenariat vise la promotion et le renforcement des relations entre les deux établissements dans leurs domaines d'activités. Il prévoit l'organisation de stages de formation en faveur des étudiants, des échanges de savoir-faire, de cours, de documents pédagogiques, des programmes d'enseignement, l'organisation de visites, de rencontres scientifiques et techniques de même que des séminaires, des cours spécialisés et la participation aux projets et programmes communs.

" Nous allons aider cette jeune école qu'est Emarito à mettre en place des formations au profit des jeunes Togolais", a déclaré le Directeur Général de l'Imfmm, Imed ZAMMIT.

" Emaritova permettre aux jeunes qui veulent se former dans le domaine

maritime de le faire ici au Togo. Nous avons une formation de qualité. A part la Tunisie, nous aurons des conventions avec des établissements de la France et d'autres pays", a indiqué son Directeur général, Essotina Mathias Latta. Première école de formation aux métiers de la mer au Togo, Emarito est un établissement privé à caractère scientifique et professionnel qui ouvrira ses portes le 24 octobre prochain aux titulaires du Bepc, du Baccalauréat et de la Licence dans des filières aussi variées que pointues telles que :

- 1 Transport et Logistique système LMD
- 2 Formation à la sécurité à bord de navires
- 3 Option Transport Multimodal (TM)
- 4 Option Port Manutention (PM)
- 5 Option Transit-

- Consignation-Armeement (TCA)
- 6 M a s t e r Professionnel en Logistique et Transport
- 7 L i c e n c e Professionnelle en Logistique et Transport
- 8 Option Matelot Pont
- 9 O p t i o n Radiocommunication (Opérateur des radio-communications)

- 10 Option Matelot Machine (Electricité)
- 11 Option Matelot Machine (Soudure)
- 12 DIMAMP : Diplôme d'Ingénieur en Management des Activités Maritimes et Portuaires
- 13 Option Matelot machine (mécanique)
- 14 O p t i o n Instrumentation (Opérateur instrumentis-

te) 15 Navigation maritime. Emarito dispense la formation initiale au niveau opérationnel, continue et de recyclage nécessaire à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce, de pêche ainsi que des navires de servi-

tude armés avec un rôle d'équipage, conformément aux dispositions en vigueur. L'école aspire atteindre les normes les plus élevées en matière de formation des gens de mer, de sécurité, de sûreté, de protection de l'environnement marin, et de la gestion efficace et efficace à bord des navires afin d'avoir un impact énorme sur le renforcement des capacités maritimes, le développement économique, et le respect des normes environnementales au Togo et en Afrique.

Emarito est située sur le Boulevard Moubutu Sese seko et dispose d'un site web : www.emarito.org

sidore Akollor



POLITIQUE

La mémoire de Thomas Sankara honorée à Lomé

Le 15 octobre dernier a marqué le 29ème anniversaire de l'assassinat de l'ancien président burkinabé Thomas Sankara. Au Togo, l'évènement n'est pas passé inaperçu. Pour marquer cette célébration et honorer la mémoire de ce grand révolutionnaire, le Professeur Magloire Kouakouvi a animé conjointement avec le mouvement mo5 une conférence publique le samedi 15 octobre dernier à Lomé.



Placé sous le thème : "La problématique des assassinats politiques en Afrique", cette conférence-débat a pour objectif non seulement de mettre la lumière sur la vie de Thomas Sankara et les circonstances de son assassinat mais aussi de débattre sur les conséquences des assassinats politiques qui ont eu lieu dans beaucoup de pays africains après les indé-

pendances. Présentant la biographie de l'ancien président du pays des hommes intègres, le professeur Magloire Kouakouvi a dit de lui qu'il était un révolutionnaire, une icône et l'espoir de toute la jeunesse africaine. "Quand bien même Thomas Sankara n'a pas pu aller au bout de sa lutte ou n'a pas pu réussir cette révolution afri-

caine qu'il incarnait parce qu'il avait été trahi par son compagnon de lutte, il a le mérite d'avoir changé un tant soit peu le système étatique dans son pays et donné de la motivation à cette jeunesse africaine d'antan. Il était contre la France-Afrique, contre la consommation et l'utilisation des produits importés de la France au Burkina. Il voulait faire de la Haute

Volta qui est devenue aujourd'hui le Burkina Faso, un pays qui compterait sur lui-même et uniquement sur ses propres ressources pour amorcer son développement et son émergence ; ce qu'il a payé de sa vie", a-t-il indiqué. Malgré la trahison de Thomas Sankara par son frère d'arme de l'époque Blaise Compaoré, le professeur trouve une cir-

constance atténuante à ce dernier en reconnaissant qu'il avait néanmoins "combattu le bon combat" aux côtés de son mentor. Pour lui, Thomas Sankara et Blaise Compaoré tous deux des officiers de l'armée au Burkina Faso, pouvaient choisir librement de continuer leur fonction de soldat jusqu'à aller dignement à la retraite, mais ils ont préféré l'intérêt supérieur de leur patrie à leur dignité et ont fait du Burkina Faso, le pays des hommes intègres, même si par la suite ce dernier a joué le mauvais rôle en trahissant son frère. Il n'a pas manqué de passer en revue la lutte menée par d'autres grandes figures panafricanistes, anticolonialistes et révolutionnaires, notamment Kwame N'Kruma du Ghana, Patrice Lumumba du Congo, Sékou Touré de la Guinée. Ce dernier ayant même créé sa propre monnaie et a été suivi dans cette idée par Sylvanus Olympio du Togo qui malheureusement n'est pas allé au

bout de son action, étant assassiné par le truchement de la métropole française. Rappelons que Thomas Isidore Noël Sankara (21 décembre 1949 à Yako - 15 octobre 1987 à Ouagadougou), était un militaire, homme politique panafricaniste et tiers-mondiste burkinabé. Il a incarné et dirigé la révolution burkinabé du 4 août 1983 jusqu'à son assassinat le 15 octobre 1987 lors du coup d'État orchestré par son successeur Blaise Compaoré. La jeunesse africaine en général et togolaise en particulier est appelée à se réveiller de son sommeil pour devenir une génération consciente afin de redonner une nouvelle dimension à la lutte politique et dire non aux tares sociales dont les peuples sont victimes aujourd'hui en Afrique.

Gabriel Blivi

Le Burundi vers une sortie de la CPI

Les députés burundais ont voté ce mercredi un projet de loi prévoyant la sortie du Burundi de la Cour pénale internationale.

Sur les 110 députés présents, 94 ont voté oui, 14 se sont abstenus et 2 ont voté contre. Le texte doit également passer par le Sénat, largement dominé par le parti au pouvoir, avant d'être promulgué par le président de la République burundaise, Pierre Nkurunziza.

Le Burundi vient ainsi de joindre l'acte à la parole après avoir annoncé la semaine dernière son intention de se retirer de la justice internationale qu'elle qualifie d'être un "moyen politique" utilisé par la communauté internationale pour "opprimer les pays africains", a dénoncé le Premier vice-président burundais, Gaston Sindimwo.



Toutefois, un retrait du pays de la CPI n'entravera pas les poursuites à son encontre, notamment l'enquête diligentée par l'ONU sur les violations des droits de l'Homme commises dans le pays depuis avril 2015

et qui vise 12 personnalités du régime burundais - dont le numéro deux du pouvoir, le général Alain-Guillaume Bunyoni. Si l'on se réfère au statut de Rome, traité fondateur de la CPI, "le retrait prend effet un an après

la date à laquelle la notification a été reçue" et "n'affecte en rien la poursuite de l'examen des affaires que la Cour avait déjà commencé à examiner avant la date à laquelle il a pris effet". Par ailleurs, bien que la

CPI ne puisse pas enquêter de sa propre initiative sur un pays non membre, elle pourra cependant le faire si le Conseil de sécurité de l'ONU l'y autorise, comme ce fut le cas pour le Darfour (2005) et la Libye (2011).

Toujours est-il qu'un éventuel retrait du Burundi ouvrira la voie à plusieurs pays africains qui envisagent de plus en plus de quitter l'institution judiciaire, l'accusant de n'incriminer que les gouvernants africains. La question avait même suscité des débats au sein de l'Union africaine.

Le Kenya avait par exemple annoncé son intention de quitter la CPI après que les charges contre son président Uhuru Kenyatta et récemment son vice-président William Ruto eurent été abandonnées pour défaut de preuves alors qu'ils étaient accusés d'être impliqués dans les violences postélectorales de 2007-2008.

Source Africanews

SOMMET SUR LA SECURITE ET LA SURETE MARITIMES :

La charte de Lomé signée par une trentaine de pays

Le sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique a pris fin le samedi 15 octobre dernier à Lomé avec l'adoption d'une charte dénommée " la charte de Lomé ", signée par 31 pays (dont le Togo), sur les 43 qui y ont pris part.



Un pari gagné par le Togo qui a pu arrondir les angles et faciliter l'adoption d'une charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes, une charte qui, une fois ratifiée, sera contraignante pour tous les Etats africains. "Ce geste est on ne peut plus historique dans la vie de notre continent", a déclaré le président congolais, Denis Sassou Nguesso, une position saluée par la voix la plus autorisée de l'Union africaine : "... c'est une étape décisive dans la recherche d'une croissance durable pour le continent", renchérit le président en exercice de l'U.A, le Tchadien Idriss Deby Itno. La charte signée crée des institutions nationales, régionales et continentales et assure la mise en œuvre de politiques idoines susceptibles de combattre non seulement la piraterie, la

criminalité et la pêche illicite sur les mers et océans du continent, mais promouvoir également l'économie bleue. Les pays de l'Union africaine s'engagent donc à échanger leurs informations et leurs expériences. Ils promettent également de délimiter leurs frontières maritimes, d'améliorer leur capacité d'intervention en mer et d'investir dans la marine. Il est décidé la création d'un comité composé de 15 ministres désignés pour trois ans. Ce comité veillera sur la mise en œuvre de la charte. La tâche ne sera pas facile, car d'une part, la charte signée à Lomé reste assez floue sur plusieurs points et, d'autre part, les Etats pourront y annexer des amendements ou des protocoles additionnels dans les mois à venir. Par ailleurs, l'Union africaine décide également

la création d'un fonds de sûreté et de sécurité maritimes, mais sans dire comment celui-ci sera alimenté. Aussi un membre de la délégation ivoirienne explique qu'il est souvent difficile de récolter des fonds et qu'Abidjan aurait bien aimé plus de détails sur la question. Soulignons que la charte a retenu la définition de la piraterie conformément à l'article 101 de la Convention des Nations Unies sur la mer, adoptée le 10 décembre 1982 : " On entend par piraterie l'un quelconque des actes suivants: a) tout acte illicite de violence ou de détention commis par l'équipage ou des passagers d'un navire ou d'un aéronef privé, agissant à des fins privées, et dirigé: i) contre un autre navire ou aéronef, ou contre des personnes ou des

biens à leur bord, en haute mer, ii) contre un navire ou aéronef, des personnes ou des biens, dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun Etat; b) tout acte de participation volontaire à l'utilisation d'un navire ou d'un aéronef, lorsque son auteur a connaissance de faits dont il découle que ce navire ou aéronef est un navire ou aéronef pirate; c) tout acte ayant pour but d'inciter à commettre les actes définis aux lettres a) ou b), ou commis dans l'intention de les faciliter. " Aucun éventuel droit de poursuite dans les eaux territoriales d'un autre pays n'est mentionné par la charte. Des réticences qui plombent la dynamique. Même si officiellement, on assure que ce som-

met est un succès par l'adoption de la charte "historique", tous les pays participants n'ont cependant pas signé le document pour des raisons diverses entre autres, la dite charte n'a pas prise en compte l'aspect développement qui importe à certains d'entre eux. En effet, 22 délégations ont été réticentes à la signature dudit document, parmi elles, on compte des pays comme l'Algérie, l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Mozambique et surtout le Cameroun qui avait pourtant accueilli un grand sommet sur la piraterie maritime trois ans plus tôt. D'ailleurs, le président Biya n'a pas fait le déplacement, il a envoyé son ministre de la justice.

Entrée en vigueur de la charte de Lomé
Conformément à son article 50 : " 1. La présente Charte entre en vigueur trente (30) jours après le dépôt du quinzième (15ème) instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. 2. La Présidente de la Commission avise tous les Etats membres de l'entrée en vigueur de la présente Charte. 3. Pour tout Etat membre adhérent à la présente Charte, la Charte entre en vigueur, en ce qui concerne cet Etat, à la date de dépôt de l'instrument d'adhésion. " L'article 49 précise les conditions de signature, '(Suite à la page 5)

Annnonce
Actu EXPRESS est un produit de EXPRESSCOM

POLITIQUE

Faure Gnassingbé a ouvert le sommet extraordinaire de l'Union africaine

Après les Side-Events (événements parallèles) qui se sont déroulés du lundi 10 au vendredi 14 octobre derniers sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé, place à la Conférence des Chefs d'Etatle samedi 15 octobre 2015 à l'hôtel Radisson Blu-2 février.



LOMÉ, TOGO 15 OCT 2016

On note la participation de 43 pays africains, 18 chefs d'Etat, des Chefs de gouvernements et des

centaines de délégués à cesommet de haut niveau. L'honneur revenait au

président togolais de prononcer son speech de bienvenue à ses pairs : " Notre continent s'est

donné rendez-vous ici, dans sa volonté de faire face, unie et solidaire, à un défi contemporain majeur : celui de la protection des mers et des océans ainsi que la préservation judicieuse des potentialités et des ressources dont ils regorgent, dans un environnement en proie à l'insécurité persistante et aux trafics en tous genres. Les nouvelles menaces

proviennent, pour l'essentiel, de la piraterie et des entreprises criminelles. Mais, la mer pâtit aussi du non-respect des limites de l'exploitation de ses richesses ", a

déclaré Faure Gnassingbé qui estime que " avec la tenue du présent sommet de l'Union sur la Sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, nous poursuivons la quête, entamée ensemble plusieurs années en amont, visant à offrir aux filles et fils de notre continent un cadre d'épanouissement sécurisé, prospère et intègre. Un tel cadre englobe nécessairement les terres et les mers ". Le chef de l'Etat togolais précise que " Le projet d'une charte africaine de sécurité et de sûreté maritimes s'inscrit dans cette ambition d'adopter une feuille de route - déclinée à divers niveaux- de mise en pratique à brève échéance des engagements auxquels nous avons déjà souscrit. C'est, dans sa conception, un instrument de coopération appelé à s'intégrer naturellement aux cadres déjà existants, qu'il vient compléter et opérationnaliser (...). Je formule le vœu que cette charte répondra aux espoirs légitimes qu'elle suscite ".

Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Carlos Lopes a pour sa part salué les efforts des États africains dans la

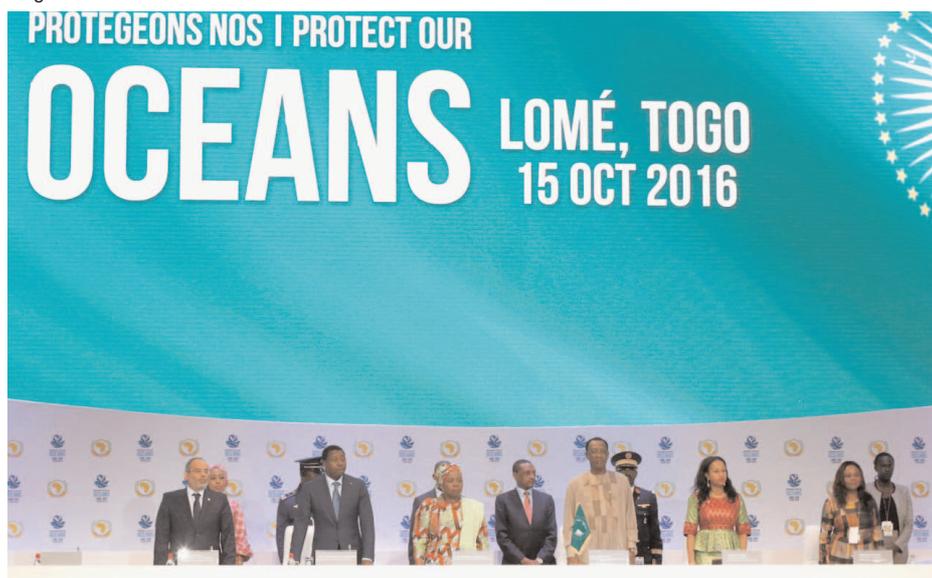
lutte contre les actes illégitimes sur les mers.

La Présidente de la Commission de l'Union africaine a fait ressortir la part importante des femmes dans le secteur maritime ainsi que leurs ambitions de contribuer au développement de l'économie bleue.

Le président en exercice de l'Union africaine, le Tchadien Idriss Deby Itno a bouclé la phase des allocutions en ces termes : " La Charte constitue un instrument juridique facilitant la mutualisation de nos moyens et la mise en place des mécanismes de coordination et de surveillance dans un cadre unifié de lutte contre toutes les menaces sur l'espace maritime ". Elle permettra également de promouvoir le commerce, l'exploitation des immenses potentialités du domaine maritime, ainsi que la création de richesses et d'emplois dans plusieurs secteurs ".

Après la cérémonie d'ouverture, les délégués se sont retirés et les Chefs d'Etat et de gouvernements ont poursuivi les travaux à huis-clos.

Isidore Akollor



Suite de la page 4
de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion : " 1. La présente Charte est ouverte à la signature, ratification, ou l'adhésion de tous les Etats membres de l'Union conformément à leurs procédures constitutionnelles.

2. Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion sont déposés auprès du Président de la Commission qui en avise tous les Etats membres de de l'UA. "

Lomé a-t-elle ravi la vedette à Yaoundé ?

Le sommet extraordinai-

re de Lomé s'est tenu dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie africaine intégrée pour les mers et océans à l'horizon 2050. Dénommée stratégie AIM 2050, elle est une convention du sommet de Yaoundé qui a rassemblé les Chefs d'Etat africains en juin 2013 sur la sécurité maritime et adoptée en janvier 2014 à Addis-Abeba.

Le sommet de Yaoundé fait suite à la résolution 2039 du Conseil de sécurité de l'ONU prise le 29 février 2013, en permettant l'adoption d'un Code de conduite sur la prévention et la représ-

sion des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

La stratégie AIM 2050 devrait offrir un vaste cadre de protection et d'exploitation durable de l'espace maritime africain pour la création de richesses. C'est ce document qui devrait être confortée par une charte contraignante pour tous les Etats membres de l'Union africaine.

La réunion de Lomé va sans nul doute plus loin que celle de Yaoundé car

elle propose non seulement un cadre juridique plus large et plus contraignant mais aussi un fonds de sûreté et de sécurité maritimes. La charte africaine sur la sécurité et sûreté maritimes portera à jamais le nom de Lomé, une offensive diplomatique gagnante pour le Togo qui a peut-être ravi la vedette au Cameroun.

Isidore Akollor

ACTU EXPRESS

Hebdomadaire togolais d'informations Générales

Récupéré n°0319/29/05/07/HAAC

Directeur de Publication

AKOLLOR Sassou Atialo
(+228) 90 78 75 11 / 99 58 62 16

Rédaction

Setognon MAWOUGBE
Emmanuel ADJIWANOU
Robert AVOTOR

Siège social: Angle 1 rue d'Aného, Avenue Maman N'Danida (Aguiré Komé) Lomé.

BP: 13211 Lomé-Togo

email: actuexpress@yahoo.fr

Tirage: 1000 Exemplaires
Imprimerie: Saint Louis

Fin des universités sociales à Lomé

Le Centre communautaire de Bè (Ccb) a offert son cadre à l'organisation des premières universités sociales au Togo, les 12 et 13 octobre derniers. Initiées par une synergie de trente associations de la société civile, elles ont regroupés toutes les composantes de la vie socio-politique du Togo.



Portant sur le thème "Justice et Équité sociale, regards croisés des acteurs", cette rencontre est selon les initiateurs un creuset permettant à tous les citoyens togolais

de réfléchir ensemble sur la situation socio politique et économique du pays. " Il s'agit pour nous de participer à la remobilisation de la société togolai-

se parce que cela a été relevé par plusieurs acteurs avisés du pays. On assiste à la nationalisation de l'indifférence c'est-à-dire que les problèmes que nous ren-

controns dans notre société laissent de plus en plus le citoyen indifférent et c'est une très mauvaise chose pour une nation lorsque ces propres citoyens devien-

nent indifférents à la chose publique ", a indiqué le président du comité d'organisation, Pr David Dosseh qui ajoute : " Nous espérons donc que cette dynamique nouvelle pourra inciter les Togolais à sortir de leur maison, pour venir voir ce que vivent les populations de l'intérieur pour que chacun mette à contribution son expérience, apporter l'information et distiller une certaine éducation au sein de l'ensemble de la population togolaise ". Pendant deux jours des professeurs d'université, des syndicalistes, plusieurs acteurs de la société civile et la population ont échangé sur de nombreuses thématiques liées au social notamment l'éducation, la santé, les droits de l'homme, et autres secteurs miniers et agricoles sans oublier celui de l'en-

vironnement. Des projections de films sur les situations sociales, des documentaires, des conférences publiques et des débats d'échanges ont également meublées ces 2 jours de rencontre. Des visites de stands ont permis aux participants d'explorer des images des atrocités sociales vécues par les Togolais et qui ont occasionné des morts et des blessés toujours vivants mais marqués à vie. Il faut préciser que la rencontre a accouché des recommandations qui seront envoyées aux premiers dirigeants du Togo selon les organisateurs dans le but d'améliorer le vécu quotidien de tout le peuple Togolais et de corriger l'image sombre du Togo à l'extérieur.

Gabriel Blivi

L'Assemblée générale de la FCCIAO s'est tenue du 13 au 14 octobre 2016 à Lomé

Les chambres de commerce et d'industrie de la Cédéao ont tenu leur 4e Assemblée Générale du 13 au 14 octobre 2016 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Lomé. L'ouverture officielle a été présidée par la ministre du commerce de la promotion du secteur privé et du tourisme Bernadette Legzime-Balouki.

Placé sous le thème " Entreprise communautaire, outil de promotion et de renforcement de l'intégration économique ", l'assemblée générale a connu la présence d'une trentaine de participants venant des Chambres de Commerce de l'Afrique de l'Ouest, du Secrétariat Exécutif de la Fédération et de la Commission de la Cédéao. Les temps forts de la rencontre ont été le renouvellement du Bureau exécutif de la Fcciao et la présentation de l'état d'avancement du projet SEALINK. Sur le premier point, la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (Cccit) par la personne de son président Germain Essohouna Méba a pris la tête du Bureau Exécutif de la Fédération. Le SEALINK qui est un

projet de création d'une compagnie de transport maritime vise à mettre en place un service de transport des marchandises et passagers dans la région reliant les capitales à façade maritime des Etats de la Cédéao avec extension au Cameroun. Dans son discours Mme Bernadette Légzim-Balouki a émis le vœu de voir aboutir ce projet qui selon elle constituera un nouveau tremplin pour le développement du commerce en général et du secteur maritime en particulier. Présent à la cérémonie d'ouverture, le Commissaire de la Cédéao chargé du Commerce, de la Douane et de la libre Circulation, Laouli Chaibou, s'est félicité de l'intégration sous régionale et a annoncé les



grands chantiers de la Cédéao pour la période 2016 -2017 , notamment la levée des entraves à la libre circulation des biens et des personnes, au droit de résidence et d'établissement ; l'application du Tarif extérieur

commun(Tec)de la Cédéao; le Programme de Transition Fiscale qui vise à créer un environnement fiscal régional harmonisé propice au développement du commerce intra-communautaire et aux investisse-

ments privés. Rappelons que la Fcciao est créée en 1976 à l'initiative des présidents des 15 Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Afrique de l'Ouest. Elle a pour objectifs de donner à la

communauté d'affaires une voix et un outil pour favoriser le développement en vue de réduire la pauvreté.

Gabriel Blivi

SPORT

DOSSIER D'UN EQUIPEMENTIER POUR LES SELECTIONS NATIONALES DU TOGO: La marque "SERGIO" ne peut-elle pas faire l'affaire?

Le débat fait rage dans les arcanes du football national. Plusieurs camps se sont formés au sein du Comité Exécutif (ComEx) de la Fédération togolaise de football (Ftf) et chacun y va de son commentaire pour avoir raison et voir attribuer le marché à son équipementier.



De sources proches de la Ftf, le sélectionneur national Claude Le Roy plaiderait en faveur de la marque "EREA" dont il serait actionnaire. D'autres membres du ComEx penchent le président de l'ancien Comité de Normalisation, Antoine Folly. Un troisième courant fait mention de la marque togolaise "SERGIO". A bien obser-

ver cette situation, l'on est en droit de se demander pourquoi tout ce remue ménage autour du choix d'un équipementier pour habiller les Eperviers? En réalité, il existe des intérêts inavoués que chaque camp chercherait à défendre. En effet, le représentant d'un équipementier se voit reverser des commissions après le contrat. C'était le cas de l'actuel manager des Eperviers, Pawinam

Batéma qui devrait obtenir des commissions de la part du bureau de la Ftf dirigé alors par Gabriel Améyi qui avait refusé de s'exécuter obligeant Pawinam à recourir à la justice. Au delà de cette réalité, il est important que le ComEx analyse bien la situation avant de prendre une décision définitive. En effet, depuis quelques mois déjà, Benissan Tété Serges avait lancé sa marque d'équipement

"SERGIO". Et pour combler l'absence d'équipements constaté au niveau des Eperviers, il a été sollicité pour les habiller. Ce qui a été fait de fort belle manière et surtout à crédit. Aujourd'hui le ComEx se prépare à lancer un appel d'offre pour retenir un équipementier. La grande question qui mérite d'être posée est de savoir pourquoi en urgence le ComEx a eu recours aux services de SERGIO et en ce moment où les Eperviers sont qualifiés pour la CAN il veut le remplacer? Si c'est un aspect de sa livraison qui lui est reproché, le bon sens aurait voulu qu'il en soit instruit pour que cela soit amélioré. Joint par notre rédaction, le secrétaire de la Ftf, Pierre Lamadokou déclare que: "notre souci est de trouver un meilleur contrat pour les Eperviers qui sont qualifiés pour la Can. Si nous arrivons à trouver un

équipementier qui pourra habiller les joueurs et donner une enveloppe financière en plus, il serait mieux de le choisir au lieu d'en payer jusqu'au brassard chez SERGIO". Il est vrai que le ComEx cherche des sources de financement pour subventionner les clubs et réaliser d'autres projets pour le football national. Mais il est aussi vrai que le ComEx peut rentrer en négociation avec SERGIO pour voir quel apport il peut faire pour qu'un partenariat gagnant-gagnant puisse s'établir entre eux. S'il est souvent demandé à un citoyen d'être patriote et de faire des sacrifices pour son pays, les institutions du pays doivent en retour soutenir les initiatives de ses fils en les encourageants. De plus, les appels d'offre au Togo, nous savons ce que cela donne. Pour preuve quand il s'était agit du poste de secrétariat administratif et

financier de la Ftf, il avait été dit qu'il se fera par appel d'offre mais à la fin cela a été un simple choix sans véritable appel d'offre. Rappelons que pour les maillots que la Ftf avait commandé pour le compte de deux matchs, il a fallu payer à EREA 44.000 euros soit environ 28.860.920 F CFA. Si déjà le Togo doit payer ce montant juste pour des équipements de deux matchs, il y a matière à réflexion dans la mesure où la marque SERGIO pour trois matchs des Eperviers "A" et plusieurs autres rencontres des Eperviers locaux, la dette n'atteint pas encore la facture d'EREA. A l'aune de tout ce qui précède, nous estimons que l'équipementier "SERGIO" pourra bien faire l'affaire si le ComEx accepte entrer en négociation avec ce dernier.

A. Manu

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE FOOTBALL: L'AS Togo Port aux commandes, Asfosa en confiance

Les championnats de première et deuxième divisions ont repris leur droit de cité sur toute l'étendue du territoire après la petite trêve d'une semaine pour causes des rencontres amicales des Eperviers. Pour la première division, la lutte pour la tête du classement est toujours rude tandis qu'en bas de tableau, les choses semblent se stabiliser. L'AS Togo Port de Lomé en pleine ascension ravit la vedette à GBikinti de

Bassar et prend la place de leader après l'avoir battu sur le score de 3 buts à 1. Leader à la journée précédente, GBikinti perd ainsi sa place et se retrouve à la 4e position. Au bas du tableau, Kotoko de Lavié reste toujours bon dernier avec seulement 1 point gagné en 6 journées de championnat. A signaler quelques poches de violences sur certains stades comme celui d'Agô où Agaza recevait Dyto. Pour le

compte de cette 6e journée, 12 buts ont été marqués sans aucun match nul. En deuxième division la Snpd obtient sa première victoire après trois journées de jeu. Résultat de la première division: Togo Port 3 # Gbikinti 1, Agaza 0 # Dyto 1, Anges 0 # Maranatha 1, Semassi 2 # Asko 0, Kotoko 0 # Gomido 2, Koroki 1 # AS Otr 0, Foadan 1 # Unisport 0. Résultat de la deuxième

division: Zone nord: Tac 0 # AS Dankpen 2, Sara sport 0 # AS Binah 0, Tigre noir 1 # Kakadl 0, Odalou 1 # Foukpa 0, Doumbé 1 # Agouwa 1. Zone sud: Gbohloe su 0 # Snpd 1, Etoile Filante 1 # Abou ossé 2, Entente II 0 # Asfosa 1, Okiti 1 # Espoir 1, Arabia 1 # ifodjé 2. Classement première division 1er AS Togo Port 13 pts +5, 2e Dyto 11 pts+4, 3e

Koroki 11 pts+4, 4e Gbikinti 11 pts+2, 5e Gomido 9 pts+1, 6e Semassi 9pts+1, 7e Unisport 8 pts+1, 8e Agaza 8 pts+0, 9e Maranatha 8 pts+0, 10e Asko 8 pts-1, 11e AS Otr 7 pts+0, 12e Foadan 7 pts-1, 13e Anges 2 pts-7 et 14e Kotoko 1pt-9. Classement deuxième division Zone nord: 1er Odalou 7 pts+4, 2e Tigre noir 6 pts+2, 3e Sara 5 pts+1, 4e ASCK 4 pts +2, 5e AS

Dankpen 4 pts+2, 6e TAC 4 pts-1, 7e Agouwa 2pts-1, 8e Doumbé 2 pts-1, 9e Foukpa 2 pts-1, 10e AS Binah 1 pt-2, 11e Kakadl 0 pt-5. Zone sud: 1er Ifodjé 7 pts +8, 2e Asfosa 7 pts +2, 3e Abou Ossé 6 pts+1, 4e Hironnelles 4 pts+1, 5e Snpd 3 pts-8, 9e Espoir 2 pts+1, 10e Etoile Filante 1 pt-1, 11e Okiti 1 pt-1. Emmanuel Adjwanou

BASKETBALL: La Ftbb affute ses armes pour l'organisation des éliminatoires de la coupe d'Afrique des clubs champions de la zone 3

Le 21 octobre prochain verra le démarrage de la compétition sur le stade de basketball du stade omnisport de Lomé. Déjà plusieurs équipes confirment leur participation même si certaines comme Customers du Nigéria en homme et dame ont fait défection. La Fédération Internationale de basketball association (Fiba) vient de confirmer la

semaine écoulée l'inscription de six clubs masculins et trois féminins qui s'approprient à rallier Lomé. Afin de bien recevoir ses hôtes, la Fédération togolaise de basketball (Ftbb) a commencé une série de réfection du local devant abriter la compétition. La zone 3 regroupe huit pays et cinq d'entre eux seront représentés à Lomé dans le tableau

masculin. Il s'agit du Bénin avec Elan sportif et Aspac, du Niger avec Nigelec, du Nigéria avec Kano Pillars, du Ghana avec Costums Brave et du Togo avec la Modèle. Chez les féminins, seront présents, First Bank du Nigéria, STTSC du Niger et l'Etoile Filante de Lomé. Afin de bien couvrir l'événement sur le plan médiatique, la Ftbb orga-

nise ce jour un stage de formation aux journalistes sportifs dans ses locaux. Ces journalistes ont été choisis et proposés par l'Association de journalistes sportifs du Togo (Ajst). Ce stage va permettre aux professionnels de la communication de se familiariser avec la pratique du basketball et surtout avec les lois et règlements de cette discipline qui n'est

pas encore très connue du grand public. Après ce premier stage, un autre cette fois-ci consacré aux statisticiens de la discipline se tiendra le 19 octobre 2016 afin de les rendre plus efficaces durant la compétition. Par cette organisation, le nouveau bureau de la Ftbb compte renouer avec la programmation des grands rendez-vous sportifs au Togo. Son

président André Goungou prévoit organiser chaque année une compétition d'envergure continentale ou mondiale au Togo afin de donner la possibilité aux joueurs togolais de se mesurer avec les grands joueurs d'autres pays.

Emmanuel A.



CONSTRUIRE VOTRE IMMEUBLE PAR FINANCEMENT BANCAIRE!!!

Vous disposez d'un terrain ou d'un immeuble vétuste et vous projetez de construire un immeuble moderne répondant aux normes internationales mais vous n'avez pas les moyens financiers nécessaires à la réalisation de votre projet.

Profitez de l'expertise d'une nouvelle société immobilière de la place pour:

1. Le montage de votre projet de construction,
2. La constitution du dossier de financement,
3. La négociation et l'obtention des crédits bancaires,
4. La construction de votre immeuble au moindre coût,
5. La gestion efficace de votre patrimoine immobilière,
6. La garantie de paiement des loyers de l'immeuble en gestion.

Pour plus d'informations, contactez le 22 47 14 24